

Direction : Direction Générale

ETAT CIVIL - POPULATION

REF : ECPOP2006001

Signataire : GM/CC

**OBJET : Fixation des durées de concessions et des tarifs du site cinéraire.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement du Cimetière,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2005 décidant de la création d'un espace cinéraire au cimetière communal,

Vu le Budget Communal,

Considérant qu'il y a lieu de créer différentes classes de concession pour le columbarium et de fixer les tarifs.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE 1** : Les emplacements seront concédés pour une période de 10 ou 15 ans, indéfiniment renouvelables.

**ARTICLE 2** : Le tarif pour l'année 2006 est de 240 € pour 10ans et 360 € pour 15 ans.

**ARTICLE 3** : Les tarifs seront fixés chaque année par le conseil municipal.

L a dépense sera imputée sur le : 702 70311 026

Le Maire